

Le 5 décembre 2010,
Communiqué du Collectif SEMO- Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes

Rapport final unanime du Comité permanent de la santé de la chambre des Communes-Ottawa (2 décembre 2010)

Impact des micro-ondes sur la santé

Désaveu de la norme de protection de Santé Canada par le Comité de la santé

La conclusion et les recommandations faites à l'unanimité par tous les partis politiques fédéraux remettent en question la norme de protection de Santé Canada (**Code de sécurité 6**) pour la protection de citoyens des effets néfastes des micro-ondes. De plus, le Bloc Québécois dénonce l'imposition d'antenne relais cellulaire à proximité des populations.

Le rapport du comité est en pièce jointe en format PDF.

Lien internet pour le rapport du Comité :

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4834477&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3>

Voici un extrait des conclusions du comité :

« Certaines études ont conclu que l'exposition au rayonnement électromagnétique de RF de faible intensité avait des effets néfastes sur la santé, et que la documentation scientifique comportait des lacunes en ce qui a trait à l'exposition des enfants, aux effets sur la fonction cérébrale et aux effets éventuels sur la capacité reproductrice. »

Voici les cinq recommandations unanimes du Comité de santé et nos commentaires :

(le texte intégral des recommandations est au bas de ce communiqué)

Recommandation 1 : En recommandant des fonds pour la recherche provenant du gouvernement, le comité dénonce le financement actuel qui est fait à partir des fonds provenant par des organismes et des compagnies « intéressés par les résultats ». Il a été dit au Comité que l'association canadienne des télécommunications sans fil a financé à coup de millions un centre associé à l'Université d'Ottawa et que ce centre a retardé pendant plus de quatre années les conclusions de l'étude internationale Interphone.(...)

Recommandation 2 : Création d'un organisme indépendant et compétent (autre que Santé Canada) pour une revue de la documentation scientifique sur **l'exposition prolongée aux micro-ondes** et **l'électro hypersensibilité** et une comparaison des normes avec d'autres pays.

Actuellement Santé Canada ne reconnaît pas d'effets sur la santé des micro-ondes et encore moins la maladie dite d'électro hypersensibilité. La preuve scientifique présentée au comité par les experts internationaux et indépendants a fait état de rupture de l'ADN, cancer, baisse de fertilité, maux de tête, insomnies, difficulté de concentration, vertige et d'irrégularité cardiaque. Qui dit vrai ?

Santé Canada a été incapable de faire rapport de l'application du principe de précaution en matière d'exposition aux micro-ondes par de nombreux pays. Le comité demande donc un rapport d'un organisme indépendant et compétent (!)

Recommandation 3 et 4 : En recommandant à Santé Canada et à Industrie Canada de faire la promotion de l'utilisation sécuritaire des technologies sans fil, le comité reconnaît que présentement rien n'est fait à ce sujet. Par exemple, les mises en garde des compagnies de cellulaire pour une utilisation sécuritaire inscrites en petits caractères doivent être connues du public utilisateur (les téléphones cellulaires doivent être tenu à plus de 5/8 po des oreilles : iPhone, Motorola, Blackberry...sinon il y a des risques pour la santé comme le cancer...) La ville de San Francisco vient tout juste d'obliger les fabricants de cellulaires à mettre des avertissements de santé comparables à ceux que l'on retrouve actuellement sur les paquets de cigarettes...

Les restrictions pour les enfants (Interdiction du cellulaire dans les écoles en France..) et la limitation aux expositions inutiles des systèmes Wifi et des téléphones DECT doivent également être connues du public.

Recommandation 5 : En obligeant Santé Canada à recueillir les plaintes et les réactions négatives aux appareils sans fil, le Comité dénonce la situation vécue Ontario cet été, où des parents ont recensé une trentaine de cas d'enfants rendus

malades possiblement et probablement à cause des nouveaux systèmes Wifi installés dans leur école. Devant cette situation, Santé Canada a dit que cela était impossible, car « les Canadiens sont protégés par le code de sécurité 6 » et n'a rien fait pour vérifier les inquiétudes des parents. (En fait, ils ont obligé les autorités de la Commission scolaire à faire respecter la loi : les systèmes sont légaux et sécuritaires, aucune contestation possible.)

De plus, les réactions des voisins des antennes relais cellulaires constatant des effets sur leur santé pourraient dorénavant être entendues et consignées. Actuellement, personne ne peut, ni ne veut, entendre ces plaintes (et ce même au niveau des autorités de santé publique provinciales)

Le Bloc Québécois, dans une opinion complémentaire, dénonce l'imposition d'antenne relais cellulaire par Industrie Canada près des populations. L'origine de cette recommandation vient des inquiétudes manifestées par la population qui s'est opposée en grand nombre à une exposition aux micro-ondes permanente provenant des antennes cellulaires installées à proximité de leur domicile (Plus de 5 000 noms sur diverses pétitions, dont plus de 1 000 sur la pétition du SEMO déposée à la Chambre des Communes par le Bloc Québécois - cette pétition du SEMO est à l'origine des auditions du comité de santé sur l'impact des micro-ondes sur la santé.)

En terme très politique et sans vouloir offusquer les compagnies de cellulaires, le Bloc demande de tenir compte des « opinions et de la volonté des citoyens » et de tenir compte des réglementations municipales pour l'aménagement du territoire.

Merci de votre intérêt,

Si vous voulez constater le décalage entre le Canada et l'Europe en matière de protection contre les micro-ondes :

À Monaco, on mesure et on réduit l'exposition (26 nov. 2010) :

<http://www.next-up.org/NewsOfTheWorld/Monaco.php#1>

En Israël, la Knesset aussi réagit (23 nov. 2010) : <http://www.emfacts.com/weblog/?p=1377>

En Espagne, aussi on réduit l'exposition (22 nov. 2010) : <http://www.next-up.org/NewsOfTheWorld/06Vm.php#1>

Pour plus d'information,

François Therrien
Porte parole, Collectif SEMO
450 471 8371
ftherrien@aei.ca
www.dangersemo.com

Extrait du rapport du Comité permanent de la santé :

RECOMMANDATIONS :

1. Que le gouvernement du Canada envisage de fournir des fonds aux Instituts de recherche en santé du Canada pour appuyer la recherche à long terme sur les effets possibles sur la santé de l'exposition au rayonnement électromagnétique.

2. Que Santé Canada demande que le Conseil des académies canadiennes, ou un autre organisme indépendant compétent, évalue la documentation scientifique canadienne et internationale sur les effets possibles sur la santé de l'exposition prolongée et de courte durée au rayonnement électromagnétique de radiofréquences, évaluation qui comprendrait une étude sur l'électrohypersensibilité ainsi qu'une comparaison des politiques publiques sur l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences en vigueur dans d'autres pays, et fasse rapport de ses conclusions.

3. Que Santé Canada et Industrie Canada élaborent un programme exhaustif de sensibilisation aux risques de l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences en vertu duquel Santé Canada donnerait accès, en toute transparence, à toutes les études et analyses qu'il aurait menées sur les effets sur la santé humaine du rayonnement électromagnétique de radiofréquences, et fassent la promotion de l'utilisation sécuritaire des technologies sans fil.

4. Que Santé Canada et Industrie Canada se proposent pour offrir de l'information, dont des séances de sensibilisation sur l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences.

5. Que Santé Canada veuille à ce qu'il existe un processus pour recevoir les plaintes sur les réactions négatives aux appareils émetteurs de rayonnement électromagnétique, et y donner suite